

NF Extérieur CTB-X et MARQUAGE CE : COMPARAISON DES EXIGENCES ;
comparaison des exigences NF Contreplaqué EXTERIEUR CTB-X, CTB-X Bardage, CTB-X Marine

	Marquage CE (panneaux pour structure, niveau 2+)	NF Contreplaqué EXTERIEUR CTB-X	NF Contreplaqué EXTERIEUR CTB-X Bardage	NF Contreplaqué EXTERIEUR CTB-X Marine	
Exigences relatives aux caractéristiques des produits					
Tolérances sur les dimensions	Aucune exigence	Longueur/Largeur +/- 3.5 mm ; Rectitude des bords : 1mm/m ; Equerrage : 1mm/m;			
		Tolérance par panneau	Epaisseur nominle en mm	Panneau non poncé (mm)	Panneau poncé (mm)
			de 3 à 12	1.0	0.6
			de 12 à 25	1.5	0.8
> 25					
Tolérance sur épaisseur	de 3 à 25	+(0.8+0.03e) -(0.4+0.03e)	+(0.2+0.03e) -(0.4+0.03e)		
	de 25 à 30		+(0.0+0.05e) -(0.4+0.05e)		
	>30		+(0.0+0.03e) -(0.4+0.03e)		
Durabilité biologique des essences	Aucune exigence	Exigences de durabilité minimale des essences utilisées (référence à NF EN 350-2) : <u>Placages de face</u> : Feuillus : durabilité naturelle de 1 à 4 + Iganganga, Faro, Ozigo, Peuplier Résineux : durabilité naturelle de 1 à 3-4 (classes 4 et 5 exclues) <u>Placages plis intérieurs</u> : durabilité naturelle de 1 à 4 inclus + Iganganga, Faro, Ozigo, Peuplier (sans limitation d'épaisseur)	Mêmes exigences Sont exclus les feuillus de classe 5 et les résineux de classe 4 et 5.	Masse volumique de l'essence : > 500kg/m3, classe de durabilité de 1 à 3 inclus ≤ 500 Kg/m3, classe de durabilité 1 à 4 inclus	
Qualité du collage	Conformité à EN 636 et EN 314-2 La contrainte de cisaillement doit être supérieure ou égale à 0,2 N/mm ² (et niveau d'adhérence de 80%) Pas de niveau d'adhérence minimale si la contrainte est supérieure à 1 N/mm ²	Conformité à EN 636-3 et En 314-2 (Classe 3) Essai de cisaillement après épreuve préalable : 24h en eau froide; Immersion 2*4h en eau bouillante, 72 h en eau bouillante : La contrainte de cisaillement (N/mm ²) : $0,6 \leq f \leq 1.0$; % d'adhérence : ≥ 40 % Epreuve biologique complémentaire : Contrainte de cisaillement $f \geq 1.0$; pas d'exigence en terme de % d'adhérence			
Propriétés de flexion (selon EN 310)	Aucune exigence	Module d'élasticité apparent moyen > 4 000 N/mm ²			
Dégagement de formaldéhyde	Affichage selon NF EN 636 et EN 13986	E1 obligatoire (contrôlé suivant EN 717-1 et fréquence de contrôle suivant EN 13986)			

Autres caractéristiques

<p>Pour panneaux emploi structurel, caractéristiques supplémentaires doivent être testées et affichées</p>	<p>Traction, Compression, Flexion et Cisaillement déterminés selon NF EN 789 et NF EN 1058 ou selon NF EN 12369-2. Et éventuellement : la résistance au choc, la résistance et la rigidité sous charge concentrée (pour platelage de plancher sur solives, toiture sur poutre ou paroi de murs sur poteaux)</p>			
<p>Qualité des faces extérieures (panneaux non revêtus)</p>	<p>Aucune exigence</p>	<p>Annoncée selon NF EN 635. Peut être définie contractuellement par un cahier des charges</p>	<p>L'épaisseur du placage de face pour les finitions brutes (non vernis) doit être : pour les Feuillus : $0.7\text{mm} \leq e \leq 1.5\text{mm}$ Résineux : $0.7\text{mm} \leq e \leq 3.0\text{mm}$ Aspect des faces : Classe II selon NF 635-2 pour les bois tropicaux et feuillus; Classe I selon NF 635-3 pour les bois résineux</p>	<p>Epaisseur des plis extérieurs : $1\text{mm} \leq e \leq 1.3\text{mm}$ Aspect des faces : Classe II</p>
<p>Qualité des plis intérieurs</p>	<p>Aucune exigence</p>	<p>Les jointages ou réparations au papier sont exclus</p>	<p>Epaisseur des plis intérieurs : Feuillus $1\text{mm} \leq e \leq 3.1\text{mm}$ Résineux : $1\text{mm} \leq e \leq 3.7\text{mm}$ Le 1^{er} pli sous face ne doit comporter ni joint monté ou écarté, ni fente ouverte, ni nœud sauté d'un diamètre supérieur à 10mm</p>	<p>Epaisseur des plis intérieurs : $1\text{mm} \leq e \leq 3.1\text{mm}$</p>
<p>Epaisseur et composition</p>	<p>Aucune exigence</p>	<p>Epaisseur supérieure à 8mm et au moins 5 plis, à l'exception des panneaux résineux de 3 plis de 7 et 9 mm</p>	<p>Les panneaux doivent être composés de 5 plis minimum</p>	<p>Panneaux d'une épaisseur inférieure à 6.5mm sont composés de 3 plis minimum et ceux supérieurs à 6.5mm ont au minimum 5 plis Après ponçage, la proportion en épaisseur des placages de fil parallèle au fil de la face est comprise entre 40 et 65%</p>
<p>Réparations</p>	<p>Aucune exigence</p>	<p>Essentiellement flipots, pastilles et mastic : après épreuve de vieillissement 2 fois 4 heures dans l'eau bouillante, ni fissuration ni décollement</p>		

Panneaux rainurés		Les essais de contrôle sont réalisés avant le rainurage	
Panneaux pré-peints		Essais de tenue de revêtement selon NF En ISO 2409 (peintures et vernis)	
Conditions de mise en œuvre		Une notice de pose est tenue à disposition par le fabricant	
Exigences relatives au contrôle des produits			
Contrôle en usine	Selon NF EN 636	Selon NF EN 636 + essences utilisées et qualité des placages	
Contrôle externe	Un audit du système de contrôle en usine 2 fois par an par un organisme notifié	Un audit du système de contrôle en usine 2 fois par an par le CTBA (organisme notifié). Visites autant que possible inopinées. Prélèvement d'au moins 6 panneaux par visite pour contrôle par le laboratoire du CTBA. Une épreuve biologique par an.	
Autres contrôles	Aucune exigence	Prélèvements possibles chez un négociant	